

Ecole primaire publique
5 Grand'Rue
79120 ROM
05 49 27 50 16
Ce.0790088S@ac-poitiers.fr
<http://sites79.ac-poitiers.fr/rom/>

Réunion de rentrée

vendredi 18 septembre

Tout d'abord l'équipe enseignante souhaite remercier les membres de l'Association des Parents d'Elèves pour avoir offert les boissons chaudes le jour de la rentrée.

I) Les Présentations, les horaires, les absences

L'équipe enseignante se compose de 5 enseignantes :

Mme Portain enseignante en PS-MS

Mme Printemps-Rengeard, enseignante en GS-CP

Mme Prou, enseignante en CE1-CE2 et directrice

Mme Bernard, enseignante en CM1-CM2

Mme Coudrain enseignante en CM1-CM2 les lundis et en CE1-CE2 les jeudis et vendredis (et quelques mercredis)

Cette année, la directrice est déchargée le vendredi.

Mme Lucas, ATSEM, intervient dans la classe de PS-MS.

Mme Morisson intervient dans la classe de GS-CP tous les matins de 9h à 11h et les mercredis de 9h à 12h.

Mme Robin intervient dans les 4 classes tous les matins.

L'équipe enseignante remercie la municipalité d'avoir mis à disposition un personnel supplémentaire pour l'école.

Les horaires de l'école : 9h – 12h et 13h30 – 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les mercredis : 9h – 12h.

Les enseignantes accueillent les élèves dès 8h50 et 13h20.

Les parents sont vivement encouragés à respecter ces horaires pour le bon fonctionnement de l'organisation du travail en classe.

Si votre enfant doit être absent un jour, merci de prévenir l'école par téléphone. Si l'école n'a pas été prévenue, la directrice se doit d'appeler les parents pour des questions de sécurité. Cela est fait sur son temps de classe. Merci de veiller à prévenir l'école avant le début des cours.

Nous vous rappelons que chaque enseignante doit tenir un registre d'appel dans lequel les absences et les retards sont consignés.

L'inspection de l'Education Nationale doit être prévenue en cas de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois.

Si votre enfant va s'absenter, merci de remplir le formulaire (sur une feuille verte) qui est à la fin du cahier de liaison de votre enfant.

II) Les effectifs

L'école comprend 91 élèves répartis comme suit :

PS : 14

MS : 13

GS : 15

CP : 10

CE1 : 12

CE2 : 11

CM1 : 8

CM2 : 8

III) Le projet de l'année et les actions de l'année.

Cette année, toutes les classes de l'école vont travailler sur les sciences et les arts qui évolueront vers un projet autour du jeu.

Voici les différentes actions qui seront menées à l'école :

- Participation à « La Grande Lessive » <http://www.lagrandelessive.net/> : il s'agit d'une manifestation culturelle internationale qui propose d'exposer des productions d'élèves dans un lieu public. C'est une exposition éphémère. L'objectif est de développer le lien social grâce à la pratique artistique. Cette année le thème est : La tête en bas.

Tous les élèves exposeront leurs productions et vous serez invités à venir le vendredi 16 octobre après la classe.

- Participation à la semaine du goût. Cette année les élèves travailleront autour du pain.

Lors de votre visite à l'exposition de La Grande Lessive, vous pourrez déguster les préparations des élèves.

- Nous reconduirons l'opération de vente de saucissons et de terrines du Sud Ouest. Vous aurez les bons de commande avant les vacances de la Toussaint.

- La photo scolaire sera prise le mardi 3 novembre.

- Nous vous présenterons un spectacle de Noël ainsi qu'un marché de Noël le vendredi 18 décembre

- Le carnaval aura lieu vendredi 12 février. Cette année le thème sera le jeu des petits chevaux. Chaque classe représentera une écurie.

- Nous vous préparerons également une fête de fin d'année. La date sera à définir avec l'Association des Parents d'Elèves.

- Un projet de classe découverte à Paris d'une semaine est en cours d'élaboration pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2. Ce projet demande beaucoup d'argent. Si les enseignantes réussissent à obtenir suffisamment de subventions, ce projet pourra se concrétiser.

IV) La coopérative scolaire

La coopérative scolaire est l'association de l'école qui gère l'argent de l'école. Elle s'appelle l'ARPI. L'ARPI permet de financer l'achat du petit matériel pour les classes, d'offrir des cadeaux aux élèves pour la fin d'année, d'acheter les ingrédients pour les ateliers cuisine, d'abonner les classes à des magazines et journaux, à financer une partie des sorties et à payer l'assurance de l'école. Pour l'année 2014-2015, l'ARPI a dépensé environ 95€ par enfant.

Tous les ans, nous vous sollicitons pour faire un don à l'ARPI. Nous vous proposons de donner 15€ par enfant. Cela n'est pas obligatoire. Un mot sera collé dans les cahiers.

V) Le plan Vigipirate

Depuis les événements de janvier dernier, toutes les écoles de France, doivent obéir au plan Vigipirate. C'est pourquoi les portes de l'école doivent rester fermées à clé. Si vous devez venir à l'école pendant la période de classe, il faut appeler l'école pour que l'on vienne vous ouvrir. Une affiche de rappel est dans le tableau d'affichage.

VI) La charte de la laïcité

La charte de la laïcité a été élaborée à l'intention de tous les membres de la communauté éducative. Cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'Ecole, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République.

Cette charte est affichée dans toutes les classes et sera affichée au tableau d'affichage.

Cette année elle sera annexée au règlement intérieur et nous vous demanderons de signer le coupon en gage d'acceptation.

VII) Les élections des représentants des parents d'élèves et le conseil d'école

Tous les ans, nous devons procéder à l'élection des représentants des parents d'élèves qui vont siéger au conseil d'école.

Le conseil d'école est une instance composée des enseignants, des parents élus (les représentants des parents d'élèves), la municipalité, les Délégués départementaux de l'Education Nationale. Il s'agit de se réunir 3fois dans l'année pour prendre des décisions sur la vie de l'école, débattre sur des questions que l'on se pose, voter le règlement intérieur.

Le rôle des parents : Interventions des parents élues pour l'année 2014-2015 :

Cette année, le vote aura lieu le **vendredi 9 octobre de 13h à 17h**. Chaque parent est électeur. Vous recevrez, le(s) bulletin(s) ainsi que les enveloppes. Vous pourrez voter par correspondance ou venir à l'école.

Il faut établir des listes (maximum 4 parents titulaires et 4 parents suppléants). La directrice laissera une fiche d'inscription à ceux qui souhaitent s'inscrire.

VIII) Les formations piscine pour les parents

Cette année les classes de GS-CP et CE1-CE2 iront à la piscine de Melle **les jeudis après-midi du 28 janvier 2016 au 7 avril 2016.**

La classe de CM1-CM2 ira à la piscine de Lezay en fin d'année scolaire.

Pour la classe de GS-CP, il faudra au moins 2 parents accompagnateurs (car les GS font partie de la maternelle).

Pour la classe de CE1-CE2, il faudra au moins 1 parent accompagnateur.

Nous aurons donc besoin de 3 parents les jeudis pour que les 2 classes puissent aller à la piscine.

Pour pouvoir accompagner les classes, il faut passer un agrément (une demi-journée). Cette formation est divisée en 3 temps :

- Test de niveau de compétences (sauter ou plonger en eau profonde et se laisser remonter, aller chercher un objet immergé à environ 2m de profondeur, nager sur une distance de 25m environ, sans appuis)
- Ateliers (entrées dans l'eau, les immersions, les déplacements, les flottaisons, les aménagements, le matériel et son utilisation)
- Vidéo et questionnements, connaissance de l'activité scolaire (règlementation, l'enseignement...)

Voici les dates des prochaines formations :

Chauray : vendredi 25 septembre de 13h45 à 16h45

Chauray : vendredi 29 janvier de 13h45 à 16h45

Melle : mercredi 11 mai de 8h45 à 11h45

Niort (Pré Leroy) : mercredi 29 juin de 9h à 12h

Si vous souhaitez participer à une formation, merci de prévenir la directrice qui se chargera de vous inscrire et de vous donner votre convocation.

IX) Le temps périscolaire : TAP et garderie

Horaires de TAP : 15h45 – 16h30

Il n'est pas possible de récupérer son enfant pendant les TAP de 15h45 à 16h30. Soit il faut venir à 15h45 soit à 16h30, sauf en cas de force majeure mais il faut prévenir la mairie qui donnera le feu vert au personnel de mairie ou non.

Des tableaux circulent toujours avec les différentes activités proposées par le personnel de mairie et les intervenants extérieurs. Les parents doivent également cocher les cases qui indiquent de quelle façon sortent leurs enfants. Attention à remplir le tableau, à nous le retourner le plus rapidement possible pour faciliter l'organisation des activités des TAP et une fois rempli s'y tenir le plus possible.

Activités pour l'année 2015-2016 :

- atelier couture
- Jeux romains en septembre/ octobre avec le musées Rauranum
- Activités de personnel de mairie : jeux de société, jeux collectifs, jeux sportifs, coloriages, activités manuelles, expression corporelle/théâtre, lecture...
- intervention d'une apicultrice de janvier à juin si tout va bien

Si vous souhaitez parler de votre métier, vous êtes les bienvenus.

Si vous avez des idées merci de prendre contact avec Sabrina.

Sabrina Collineau

La garderie est un service mis en place par Chat Perché. C'est Aurélie Morisson qui est en charge de la garderie de 7h à 9h puis de 16h30 à 19h.

Nous vous conseillons d'inscrire votre enfant à Chat Perché, même s'il n'est pas prévu qu'il aille à la garderie. En cas d'imprévu le soir, si vous ne pouvez pas venir le chercher, votre enfant pourra aller à la garderie. En effet, s'il n'est pas inscrit, Aurélie n'aura pas le droit de le prendre sous sa responsabilité.

L'inscription est gratuite.

X) Les APC

Comme l'année dernière, des temps d'APC seront mis en place. Il s'agit de Temps d'Activités Complémentaires.

Les APC auront lieu de 15h45 à 16h30 donc sur les temps des TAP.

Ce sont les enseignantes qui proposeront ces temps. (36h dans l'année, réparties sur 2séances de 45min sur 24semaines).

Les contenus des APC : méthodologie, aide aux élèves en difficulté, travail sur le projet.

Avant la fin de chaque période, nous ferons passer une demande d'autorisation aux parents dont les élèves seront concernés par les APC. Nous proposerons à tous les élèves d'y participer dans l'année. Cela n'est pas obligatoire, c'est pourquoi nous aurons besoin de votre accord.

XI) L'Association des Parents d'Elèves (APE)

Intervention de Mme Agnès, présidente de L'association des Parents d'Elèves